

## Résidence croisée

### Artisan vannier/Artiste-designer

**Villaines-les-Rochers (37)**

#### Appel à candidatures

Villaines-les-Rochers est une petite commune d'Indre-et-Loire située à quelques kilomètres du parcours de la Loire à Vélo, à proximité d'Azay-le-Rideau. La commune se caractérise par un habitat troglodytique et une activité vannière et d'osiériculture qui remonte au moins au 16ème siècle. La culture de l'osier profite de son emplacement en fond de vallées. Par ailleurs les conditions atmosphériques de l'habitat troglodytique permettaient de préserver la souplesse de la matière première.

La création de la Société des Vanniers en 1849 a enraciné cette activité en permettant sa professionnalisation. En 1937, la Société des Vanniers devient la Coopérative Agricole de Vannerie.

Aujourd'hui, ce sont près de 50 vanniers et 25 osiériculteurs-vanniers qui travaillent à Villaines-les-Rochers, soit dans le cadre de la Coopérative, soit en tant que vanniers indépendants. L'osier est omniprésent à Villaines : ateliers d'artisans, champs d'osier, espaces aménagés avec de l'osier vivant, mobilier urbain, signalétique, sentier d'interprétation et décosrations en osier.

Les ateliers proposent de la vannerie pour la boulangerie, la restauration, l'hôtellerie, pour les aménagements extérieurs et pour le grand public (objet traditionnels, décoration...). Plus récemment, la vannerie s'est ouverte à d'autres marchés liés à la création contemporaine et à l'industrie du luxe.

Un musée de la vannerie existe depuis près de 30 ans. Depuis 2016, la commune a repris la gestion du musée pour en faire un Espace Culturel Osier Vannerie (ECOV). L'objectif est de valoriser les savoir-faire de l'osier et la vannerie, patrimoine emblématique du village, et d'accompagner les initiatives, propositions et expériences innovantes locales.

A l'initiative de la municipalité, l'ensemble des acteurs de la filière locale osier-vannerie (osiériculteurs, vanniers, entreprises, coopérative, syndicats, associations) se réunissent régulièrement afin d'accompagner la filière dans son développement et sa valorisation<sup>1</sup>.

Parallèlement, la commune est labellisée « Ville et métiers d'arts ».

<sup>1</sup> <https://www.lanouvellepaulique.fr/indre-et-loire/commune/villaines-les-rochers/le-projet-inattendu-d-agnes-b-a-villaines-les-rochers>; <https://www.lanouvellepaulique.fr/indre-et-loire/commune/villaines-les-rochers/villaines-les-rochers-le-projet-de-maison-des-savoir-faire-regionaux-lance-avec-agnes-b>

## La création de la résidence croisée

L'installation à demeure d'une cinquantaine de vanniers sur l'ensemble du territoire de la commune et au-delà, fait la richesse de l'identité vannière locale<sup>2</sup>.

En 2022, grâce au soutien de la Direction régionale des affaires culturelles - DRAC Centre-Val de Loire (Ministère de la Culture), la municipalité et le comité de pilotage de la filière osier-vannerie ont émis le souhait de poursuivre la mise en place d'une résidence d'artiste, action ponctuellement initiée en 2021.

Une «résidence croisées artistes/artisan» est ainsi dorénavant instituée et coordonnée par la commune de Villaines-les-Rochers. *L'objectif de cette résidence annuelle de recherche et de création est notamment de mener une réflexion approfondie sur les nouveaux usages de la vannerie.*

*Pour ce faire, il s'agit de sélectionner chaque année par appel à candidature un artiste/designer qui travaillera avec un artisan vannier local.*

L'objectif général est de valoriser la production vannière locale et de sensibiliser le grand public à l'art vannier en le resituant au sein de la création contemporaine dans toutes ses dimensions.

L'État, représenté par la Direction Régionale des Affaires Culturelles Centre-Val de Loire – DRAC, est attentif à *la préservation des savoir-faire de la vannerie, à leur actualisation au contact de la création contemporaine*, et au renouvellement des générations de vanniers implantés sur le territoire. En aidant à travers le dispositif des résidences croisées à créer des échanges réguliers entre artisans locaux et artistes/designers extérieurs, il s'agit également de faire en sorte que la production vannière locale soit mieux identifiée à toutes les échelles territoriales, notamment par les acteurs des champs de l'art et du design contemporain.

L'équipe artistique composée de l'artiste/designer et du vannier se mettra d'accord sur un projet commun qu'elle mettra en œuvre de façon autonome.

Accueilli(e) au sein d'un atelier de vannier ou d'un espace partagé mis à disposition par la commune, l'artiste invité(e) sera amené(e) à travailler l'osier (ou autre fibres) avec l'artisan osiériculteur-vannier qui le/la recevra et lui fera partager le contenu de sa propre recherche artistique. Les deux collaborateurs chercheront des terrains d'influences pour alimenter leur travail respectif de cet échange expérimental.

## Les étapes de la résidence

A l'issue d'un appel à projet public largement diffusé, un comité de sélection étudiera les dossiers et sélectionnera l'artiste-designer qui pourra bénéficier d'une résidence sur le territoire.

Pendant son séjour, l'artiste sera installé(e) dans un espace de résidence dédié situé dans un bâtiment de la rue de la Galandière, mis à disposition par la commune de Villaines-les-Rochers. Celle-ci mettra également un espace partagé de création à disposition situé dans le même bâtiment.

Chaque année une information sera systématiquement diffusée localement, via le comité de pilotage des acteurs de la filière osier-vannerie, sur la mise en place de cette résidence et le choix de l'artiste retenu(e).

Chaque membre du comité de pilotage de la filière osier-vannerie pourra se porter candidat auprès de l'artiste sélectionné(e).

2 Pour poursuivre la documentation sur le sujet : [www.espaceculturelosiervannerie.unblog.fr/](http://www.espaceculturelosiervannerie.unblog.fr/) [www.vannerie.com/](http://www.vannerie.com/) ; [www.plumeetbrindosier.com](http://www.plumeetbrindosier.com); [www.vannerie.osier.over-blog.com](http://www.vannerie.osier.over-blog.com); [www.osierprod.com](http://www.osierprod.com) ; [www.vannerie-romand-art.com](http://www.vannerie-romand-art.com); [www.espaniersdhelene.com](http://www.espaniersdhelene.com)

Le comité de sélection sera composé outre du représentant de la Commune (JEAN PIERRE RIDEAU-BAUDIN) et du Conseiller pour les arts plastiques, DRAC Centre-Val de Loire (Ministère de la Culture), en attente de nomination, de trois personnalités qualifiées, *de deux représentants des artisans de la filière* et d'un représentant du Conseil régional, à savoir :

- Le Conseiller pour les arts plastiques, DRAC Centre-Val de Loire (Ministère de la Culture)
- JEAN-PIERRE RIDEAU-BAUDIN (Chargé de la résidence pour la commune de Villaines-Les-Rochers) ([rideaubaudin@aol.com](mailto:rideaubaudin@aol.com))
- Maïa Mauzit, chargée de mission pour les arts visuels au Conseil régional Centre-Val de Loire ([maia.mauzit@centrevaldeloire.fr](mailto:maia.mauzit@centrevaldeloire.fr))
- Medhi Harzallaoui, artisan ciseleur (Jallognes, 18) ([harzallaoui.mehdi@gmail.com](mailto:harzallaoui.mehdi@gmail.com))
- Simon Geneste, designer, Ensci. ([simon.geneste@gmail.com](mailto:simon.geneste@gmail.com))
- L'artiste/designer qui a été en résidence l'année précédente.
- Les représentants de la filière osier-vannerie choisis.

#### **Coordination :**

La coordination de l'ensemble des questions pratiques et d'organisation liées à la résidence sera assurée par Jean-Pierre RIDEAU-BAUDIN régisseur de l'Espace Culturel Osier-Vannerie.

Il aura notamment en charge l'ensemble des préparatifs relatifs à la restitution de la résidence.

L'une des personnalités qualifiées assurera par ailleurs la fonction de référent artistique pour le suivi de la résidence (rendez-vous de temps en temps dans le cadre du calendrier de présence à Villaines du duo pour évaluer, conseiller, l'orientation du projet).

*L'artiste /designer qui a été en résidence l'année précédente s'engage à faire un retour d'expérience auprès de l'artiste designer nouvellement désigné.*

#### **La rencontre artiste/designer – artisan :**

Une fois choisi par le jury, l'artiste/designer invité(e) s'engage à rencontrer les osiericulteurs-vanniers de la filière, candidats à l'accompagnement de la résidence.

Une fois sélectionné(e), l'artiste ou le/la designer invité(e), choisira lors de ses premières visites sur place celui ou celle des artisans avec lequel/laquelle il/elle souhaitera travailler parmi les vanniers volontaires pendant le temps de la résidence, en fonction du projet qu'il/elle souhaitera mener.

Cette première rencontre permettra au duo artistique de se constituer et de définir une base commune de travail. Il conviendra à ce duo de présenter leur démarche à l'ensemble des membres de la filières Osier/Vannerie.

#### **Durée de la résidence**

Le programme de résidence se déroule sur une durée de 3 mois (non nécessairement consécutifs) par an. L'artiste plasticien(ne) ou le/la designer est invité(e) à venir travailler dans l'atelier d'un artisan ou dans un espace partagé et s'engage à être présent(e) un minimum de 45 jours sur place.

#### **Calendrier :**

*La résidence débutera au mois d'Avril 2026 pour une restitution en mai 2027 pour la Fête de la Pélerie.*

*Il est important pour le bon déroulé de la résidence de prendre en compte pour les temps de travail et de présence sur place le calendrier du vannier (ses étapes de travail, ses commandes, ...), ce qui implique de définir un planning à l'avance. A prendre en compte également, les dates clés de la filière : Fête de la Pèlerie, Journées du Patrimoine et des Savoir-Faire et Journées découverte des troglodytes.*

### **Conditions d'accueil**

Pour circuler et se déplacer à Villaines-les-Rochers et aux alentours, nous conseillons à l'artiste d'être le/la plus autonome possible. Pour cela, un véhicule personnel est fortement conseillé.

### **Médiation**

*La résidence devra s'ouvrir à l'ensemble des acteurs du territoire en intégrant un axe de médiation auprès des différents publics lors des moments forts de la commune cités auparavant. Cela pourra également se faire auprès des publics de la commune de Villaines-les-Rocher. Celle-ci pourra prendre la forme d'une présentation du travail de l'artiste ou de workshops, aussi bien à l'intention des professionnels installés sur le territoire que du grand public intéressé par la création et du public scolaire.*

### **Communication**

La communication autour de cette résidence sera organisée par l'Espace Culturel Osier-Vannerie et/ou la *Maison des Savoir-Faire sur la base d'une charte graphique propre à la résidence réalisée en 2023/2024*. Tous supports de communication liés à cette résidence devront recevoir l'aval de la commune de Villaines-les-Rochers et devront comporter l'ensemble des logos des différents partenaires.

Le budget de communication et d'édition ne pourra excéder 4.000 €.

### **Bilan et restitution**

Afin de rendre compte du travail de recherche mené dans le cadre de la résidence et du chemin artistique effectué par le duo, la résidence pourra donner lieu à une restitution sous la forme d'une exposition ou tout autre forme adaptée au projet décidée par le duo de l'artiste et de l'artisan, accompagnée du responsable de l'Espace Culturel Osier Vannerie (ECOV), dès que l'avancée du projet le permettra.

La commune mettra à disposition une zone d'exposition adaptée mise à disposition par l'ECOV.

### **Conditions matérielles :**

Le budget de la résidence comprend la rémunération des deux collaborateurs.

L'artiste/designer comme l'artisan vannier reçoivent chacun une indemnité divisée en *deux versements* jusqu'à la restitution complète du projet.

*L'allocation de séjour destinée à l'artiste s'élève à 4.500€, 50 % remis lors de la remise d'une situation et le solde à l'issue de la résidence de production.*

*L'allocation destinée à l'artisan s'élève à 3.000 €, 50 % remis lors de la remise d'une situation et le solde à l'issue de la résidence de production.*

L'équipe artistique recevra également un budget prédéfini dédié aux frais de création et de production correspondant aux coûts des matières premières et de la main d'œuvre utiles pour la réalisation du produit de la cocréation. Le montant maximum est fixé à 4.000 € TTC.

Afin de commencer à constituer un fond d'archives et d'objets sur les recherches et expériences menées dans le cadre de la résidence croisée, une boîte sera confiée à l'artiste en début de résidence. Elle sera destinée à être alimentée des documents, croquis, textes, images ou tout autre référence qui pourraient renseigner et enrichir le projet.

### **Dossier de candidature**

Le/la candidat(e) devra adresser un dossier comprenant :

- Un CV (incluant ses coordonnées postales, téléphoniques et informatiques),
- Une fiche d'inscription administrative,
- Un portfolio d'une sélection d'au moins de 5 à 10 projets réalisés dans les dernières années,
- Une note d'intention exprimant les orientations de la démarche artistique et professionnelle de l'artiste, les objectifs artistiques qui motivent sa candidature et les orientations du projet qu'il/elle souhaite développer dans le cadre de la résidence.

Le jury sera particulièrement sensible à la qualité générale de la démarche artistique, à la façon dont le projet proposé est susceptible de prendre en compte le contexte vannier de Villaines *et à sa volonté de mettre les savoir-faire vannier au service de nouvelles expérimentations*. Il tiendra compte également des connaissances techniques de l'artiste.

La note d'intention pourra, le cas échéant, spécifier le nom de l'artisan-vannier avec lequel/laquelle l'artiste souhaitera collaborer et de quelle façon, celui-ci/celle-ci serait associé(e) au projet.

### **Dates de sélection de la résidence**

- 10 janvier 2026 date limite de réception des plis
- 31 janvier 2026 à partir de 10 h réunion du jury

### **Le dossier devra être envoyé à l'adresse suivante :**

Mairie de Villaines-les-Rochers, Place de la Mairie, 37190 Villaines-Les-Rochers.

### **Devra figurer sur l'enveloppe l'inscription suivante :**

« Résidences croisées, Villaines-Les-Rochers, ne pas ouvrir ».

### **Date limite de dépôt des dossiers :**

**10 JANVIER 2026 à 00h00**

### **Date de la commission :**

**31 JANVIER 2026 à 10 h**

Pour toutes informations complémentaires :

Mairie de Villaines les Rochers : [mairie-villaines-37@orange.fr](mailto:mairie-villaines-37@orange.fr)

Jean Pierre RIDEAU BAUDIN : [rideaubaudin@aol.com](mailto:rideaubaudin@aol.com)